

Annexe n° 3-1
SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministreen date du
.....
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n°.....du.....)

Organisme : Ministère du Commerce

Domaine de la prestation : Pétits Métiers et Services Connexes au Commerce

Objet de la prestation : Octroi de la carte professionnelle d'artisan

Conditions d'obtention

- Justifier la qualification professionnelle
- Présenter un dossier comportant les pièces ci-dessous indiquées

Pièces à fournir

- Une fiche de renseignement dûment remplie signée par l'intéressé
- Une attestation justifiant la qualification professionnelle
 - Diplôme et attestation d'ancienneté dans le métier
- Ou
 - Attestation de succès au test délivrée par l'agence de formation professionnelle avec en plus une attestation d'ancienneté dans le métier
- Une photo d'identité

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du dossier auprès de la Direction Régionale - Avis de la commission régionale de l'artisanat - Délivrance de la carte professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Directions Régionales du Ministère du Commerce - Les gouvernorats 	Entre 3 e 4 semaines

Lieu de dépôt du dossier
Service : Directions Régionales du Commerce Adresse :

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Directions Régionales du Commerce Adresse :

Délai d'obtention de la prestation
Entre 3 e 4 semaines

Références législatives et/ou réglementaires
<ul style="list-style-type: none"> - loi n° 106 du 3/12/83 portant statut de l'artisan - décret n° 77 du 16/1/85 relatif à la qualification professionnelle d'artisan - arrêté du 16/1/85 tel que modifié par l'arrêté du 24/10/87